
Épigraphie latine du monde romain

Conférences de l'année 2011-2012

François Bérard



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/ashp/1469>

DOI: 10.4000/ashp.1469

ISSN: 1969-6310

Publisher

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Printed version

Date of publication: 1 September 2013

Number of pages: 73-77

ISSN: 0766-0677

Electronic reference

François Bérard, « Épigraphie latine du monde romain », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [Online], 144 | 2013, Online since 23 October 2014, connection on 04 March 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1469> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1469>

Tous droits réservés : EPHE

ÉPIGRAPHIE LATINE DU MONDE ROMAIN

Directeur d'études : M. François BÉRARD

Programme de l'année 2011-2012 : I. *Élites dirigeantes des cités d'Italie et de l'Occident romain, en particulier le sévirat augustal et le monde des collèges* (suite). — II. *Inscriptions nouvelles concernant l'armée et l'administration romaines*.

I. *Élites dirigeantes des cités d'Italie et de l'Occident romain, en particulier le sévirat augustal et le monde des collèges*

L'enquête menée en 2010-2011 sur l'augustalité en Italie été prolongée cette année dans les provinces gauloises. On a commencé par la Gaule Narbonnaise, qui présente la documentation de loin la plus riche. Une différence notable avec l'Italie est qu'on n'y trouve pas d'*Augustales*, mais essentiellement des sévirs augustaux. Quant aux quelques sévirs *nude dicti*, c'est-à-dire sans l'épithète *augustalis*, qui sont attestés dans les inscriptions, il ne s'agirait pas là d'une troisième forme d'institution, mais seulement d'une abréviation du titre de *seuir Augustalis*, selon l'explication admise depuis R. Duthoy (« Les **Augustales* », *ANRW*, II, 16/2, 1978, p. 1262 et n. 54 ; cf. J. Gascou et M. Janon, *ILN, Fréjus*, p. 22 et 131). Si cette explication est satisfaisante au pluriel, où incontestablement *seuiri* désigne en général les sévirs augustaux, elle mérite d'être examinée de plus près quand le titre est employé au singulier, pour un individu particulier.

La colonie romaine d'Orange fournit un exemple particulièrement intéressant avec l'affranchi T. Pompeius T. l. Pal(atina) Phrixus Longus, dont le superbe mausolée a été récemment exhumé dans la nécropole de Fourches-Vieilles (*AE*, 1999, 1024 ; cf. V. Faure, J. Gascou, J.-M. Mignon *et alii*, « Un sévir augustal d'Orange et de Lyon », *RAN*, 32, 1999, p. 21-30 ; J.-M. Mignon et S. Zugmeyer, « Les mausolées de Fourches-Vieilles à Orange (Vaucluse) », dans *L'architecture funéraire monumentale*, 2006, p. 307-320). Cet affranchi d'une puissante famille locale, dont le jeune patron était mort à Rome, avait été sévir aussi bien à Orange (*Firmo Iulio*) qu'à Lyon (*Copia Mun(atia) Luguduni*). Outre ces titulatures anciennes, qui n'ont que très peu de parallèles, un des intérêts de l'épithète est le titre de sévir, *nude dictus*, à une date haute, que les données de fouille ne permettent malheureusement pas de préciser davantage, mais qui doit être pré-claudienne. Ce titre semble conforme à l'usage local, puisqu'on en trouve deux autres exemples à Orange, dans l'épithète de M. Arruntius M. l. Verecundus, *IIIIuir* (*CIL*, XII, 1234), et sur une petite base de statuette dédiée à une déesse inconnue par un personnage nommé T(itus) Pet() I(?), *seuir* (*ILGN*, 185 ; cf. E. Espérandieu, *Revue épigr. du midi de la Gaule*, 119, 1906, n° 1641, et pl. XII). Si ce second document est difficile à dater, le premier remonte certainement au 1^{er} siècle et peut-être même à l'époque julio-claudienne (cf. A. Abramenko, *Die munizipale Mittelschicht im kaiserzeitlichen Italien*, 1993, p. 29 et n. 68 ; J. Gascou, *Inscriptions du*

musée Calvet, n° 87), et on peut donc se demander si autant qu'un usage local, ce n'est pas l'ancienneté des textes qui explique ici le titre de sévir *nude dictus*. Dans la colonie contemporaine de Béziers, sur les huit sévirs augustaux répertoriés, deux n'indiquent pas l'épithète *augustalis*. C'est le cas de P. Iulius P. f. Pup(inia), *Vluir*, dont l'épithaphe ne figurait pas sur un cippe, comme l'indique *ILGN*, 560, mais sur un grand monument funéraire, comme l'a bien noté A. Allmer (*Revue épigr. du midi de la Gaule*, IV, n° 1298) : c'est, avec l'absence de cognomen, l'indice d'une datation dans la première moitié du 1^{er} siècle, envisageable aussi pour *CIL*, XII, 4253, dont le caractère fragmentaire interdit cependant toute certitude. Une situation analogue a été observée à Fréjus, où sur un total de neuf sévirs augustaux, trois sont dits simplement *seuir* (*CIL*, XII, 267 et *ILGN*, 27 = *ILN*, *Fréjus*, 118 et 128). Comme l'a bien noté J. Gascou, l'analyse du décor végétal invite à placer ces deux autels à rinceaux dans le premier tiers du 1^{er} siècle et il s'agit certainement des plus anciens sévirs connus dans la colonie ; mais on peut se demander alors si autant qu'une abréviation, ce n'est pas cette ancienneté qui explique leur titulature. Il y a donc au moins trois colonies romaines dans lesquelles l'absence de l'épithète *augustalis* apparaît comme un signe d'ancienneté dans la titulature du sévirat. Mais ce n'est pas le cas dans les deux colonies les plus anciennes et les plus importantes de la province, Narbonne et Arles, qui, malgré la richesse de leur collection épigraphique, ne présentent aucun sévir *nude dictus*.

L'enquête a été poursuivie dans les villes latines qui forment la grande majorité de la province. On a ainsi examiné, chez les Tricastins, une stèle à buste dans une niche d'allure assez ancienne qui porte la brève épithaphe de Q. Titius Amandus, IIIIIuir (*CIL*, XII, 5855 ; cf. A. Allmer, *Revue épigr. du midi de la Gaule*, II, p. 131, n° 533 ; Espérandieu, *Recueil*, 6778 et désormais M. Lert, *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale*, 3, *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 2009, p. 103 ; H. Desaye et B. Rémy, *CAG*, 26, 2010, p. 585, qui la datent du 1^{er} siècle). A Vaison, on lit le nom de [---] *Festus, seuir, s[ibi] ? ---* sur un fragment de frise monumentale qu'on peut attribuer à un mausolée et dater du 1^{er} siècle, voire de l'époque julio-claudienne (*CIL*, XII, 1365 = J. Gascou, *Inscriptions du musée Calvet*, n° 88 ; M. Provost et J.-Cl. Meffre, *CAG*, 84/1, *Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, 2003, p. 144-145, n^{os} 137-126 et fig. 144). Si les quatre sévirs connus à Aix sont tous dits *Aug(ustales)*, on trouve dans le territoire, à Cucuron, un nommé C. Aemil(ius) qui porte le simple titre de *Vluir* et que l'absence de cognomen invite à dater dans la première moitié du 1^{er} siècle (*CIL*, XII, 1113 = *ILN*, *Aix*, 206 ; cf. p. 33 et n. 94). Une situation analogue se retrouve à Nîmes, dont les très nombreux sévirs sont tous *Augustales*, mais dans le territoire de laquelle il y a, à Cabrières, une petite stèle élevée à Q. Iulius Secu(n)di I. Osirinus, IIIIIuir (*CIL*, XII, 2995 ; cf. M. Provost et alii, *CAG*, 30/2, *Le Gard*, 1999, p. 275-276, n^{os} 057-12). Il semble donc bien qu'en Narbonnaise, même s'il y a d'importantes exceptions, comme Narbonne, Arles ou Nîmes, le titre de sévir *nude dictus* soit le plus répandu au 1^{er} siècle, spécialement dans sa première moitié.

Une enquête complémentaire nous a amenés logiquement à rechercher les mentions les plus anciennes du titre *seuir Augustalis*. Sans examiner en détail les riches collections de Narbonne et de Nîmes, qui fourniraient sans doute des textes assez anciens, on a relevé quelques cas intéressants dans des cités latines comme Vaison, où l'épithaphe d'une flaminique de Livie et de son mari, qui était sévir augustal, peut

être datée entre 14 et 42 apr. J.-C. (*CIL*, XII, 1363 = J. Gascou, *Inscriptions du musée Calvet*, n° 79). A Cavaillon, l'épithète qu'[A. V]ercius Lausus, IIIIIuir Aug(ustalis), dédie à son patron peut également être datée de l'époque julio-claudienne, ainsi que celle du sévir augustal C. Virenius Severus à Laudun, dans le territoire nîmois (*CIL*, XII, 1052 et 2775 = J. Gascou, *Inscriptions du musée Calvet*, nos 90-91). Même si une enquête plus systématique pourrait sans doute ajouter quelques noms, ces exemples ne sont pas très nombreux, confirmant qu'au 1^{er} siècle, et, surtout à l'époque julio-claudienne, le titre de sévir *nude dictus* semble au moins aussi répandu que celui de sévir augustal, qui s'imposera dans la suite. Il est difficile dans ces conditions de le considérer, à la suite de R. Duthoy, comme une simple abréviation, dont on voit mal pourquoi elle aurait disparu au 11^e siècle, au moment précisément où l'institution connaît son plus grand développement. Plus probablement il s'agit d'une titulature, sinon d'une institution antérieure, qui, comme dans certaines cités d'Italie du Nord, aurait précédé le sévirat augustal, avant de lui céder la place au plus tard au 11^e siècle. Mais on ne peut exclure que les deux aient coexisté au 1^{er} siècle et surtout que le changement soit intervenu à des dates différentes selon les villes, confirmant le caractère d'abord local de ces organisations.

Le sévirat est beaucoup moins répandu dans les trois Gaules, et on n'en compte ainsi que deux exemples sûrs en Aquitaine. Tous deux présentent l'épithète *augustalis*, mais à une époque assez ancienne, puisqu'à Bourges la dédicace de C. Agileius Primus à Minerve est faite *pro salute divae Drusillae* (*CIL*, XIII, 1194) et qu'à Auch l'évergésie de C. Antistius Threptus peut aussi être datée de la première moitié du 1^{er} siècle (*ILTG*, 235). Il est significatif de noter que les deux seules mentions du sévirat qu'on trouve dans les nouvelles *ILA*, Bordeaux (14 et 19) concernent des cités extérieures. En Lyonnaise, le sévirat est totalement absent dans une large partie de la province et ne se rencontre que dans la colonie romaine de Lyon et, plus sporadiquement, dans des cités voisines comme les Ambarres, les Eduens et les Sénons (*CIL*, XIII, 2489, 2453, 2584, 2652, 2669, 2926; cf. R. Duthoy, dans *Ep. Studien*, 11, 1976, p. 184). Nous avons surtout étudié le dossier lyonnais, qui, avec plus de 70 attestations, est comparable à celui des grandes cités de Narbonnaise ou d'Italie. Sur ce total, on trouve une demi-douzaine d'inscriptions qui présentent le titre de sévir *nude dictus*, dont un fragment d'épithète monumentale récemment publié. Ce nouveau texte, qui provient certainement d'un mausolée, confirme qu'il s'agit là aussi des monuments les plus anciens, en général datables de l'époque julio-claudienne : *CIL*, XIII, 1813 et probablement 1951, *AE*, 1982, 704 et 2008, 899; cf. F. Bérard, « Une nouvelle épithète de sévir lyonnais », dans *Epigrafiya 2006*, Rome, 2008, p. 517-536. Le plus ancien de tous, celui de Q. Caluius Q. l. Pal(atina) Turpio, est généralement daté de la dernière décennie du 1^{er} siècle av. J.-C. (*CIL*, XIII, 1941). Cette chronologie repose surtout sur la mention du sévirat, l'architecture du mausolée, qui est souvent comparé à celui de Glanum (cf. P. Gros, *L'architecture romaine*, t. 2, 2001, p. 414; D. Fellague, « Les mausolées de la nécropole de Trion à Lyon », dans *L'architecture funéraire monumentale*, 2006, p. 363-364), pouvant éventuellement supporter une date plus ancienne. Il n'est pas sûr qu'on puisse envisager, comme à Aquilée et dans les régions voisines, une date pré-augustéenne, mais Turpio est de toutes façons un des plus anciens sévirs connus, contemporain des premiers témoignages de l'augustalité en Italie, qui se situent autour

de 7 av. J.-C. Le titre de sévir *nude dictus* est donc incontestablement à Lyon, comme dans certaines villes de Narbonnaise et de Cisalpine, un indice d'ancienneté et un précieux témoignage de l'institution telle qu'elle pouvait exister à ses origines.

Comme en Narbonnaise, on a essayé de préciser cette chronologie en examinant ensuite les plus anciennes attestations de l'épithète *augustalis*, dans des épitaphes comme celles de L. Lucretius Campanus, Q. Ignius Silvinus, L. Iulius Felix, T. Claudius Amandus, Tib. Claudius Peregrinus (*CIL*, XIII, 1959, 1953, 1955, 1943, 1944), ainsi que de l'anonyme *CIL*, XIII, 1947. Il y a là un ensemble cohérent, que le formulaire et l'absence d'*ascia* permettent de dater dans la première moitié du II^e siècle. Avec C. Aucius Celer, dont le fils accéda aux honneurs municipaux (*CIL*, XIII, 1938; cf. 1798), ou encore le Trévire C. Donatius Quartus (1949), il est peut-être possible de remonter un peu plus haut, vers le tournant du I^{er} au II^e siècle : on pourrait ainsi situer, avec beaucoup de prudence, dans le dernier tiers du I^{er} siècle ou les toutes premières années du II^e l'apparition du titre de sévir augustal, qui va connaître à Lyon un si grand développement aux II^e et III^e siècles. Quant à savoir s'il s'agissait d'un simple changement de titulature ou si celui-ci accompagnait un changement dans la nature ou les fonctions de la ou des institutions, c'est ce que la documentation lyonnaise, faite presque uniquement de funéraires, ne permet pas à elle seule de déterminer. Mais la disparition complète des sévirs *nude dicti* plaide plutôt en faveur de la première solution et invite en tous cas à écarter l'hypothèse d'une simple abréviation.

II. Inscriptions nouvelles concernant l'armée et l'administration romaines

La deuxième heure de la conférence a été consacrée, comme l'année précédente, à l'étude d'une inscription sénatoriale ou équestre choisie en fonction de l'actualité des publications ou des intérêts des participants. On a commencé cette année par des carrières sénatoriales et plus spécialement par la fonction de *praefectus frumenti dandi ex s(enatus) c(onsulto)*, qui permettait de prolonger la réflexion commencée l'an dernier sur les débuts de carrière prétorienne. Plusieurs documents nouveaux amènent à compléter et parfois à corriger, surtout pour le I^{er} siècle apr. J.-C., la liste dressée par H.-G. Pflaum (« Du nouveau sur les *agri decumates* à la lumière d'un fragment de Capoue », *BJ*, 163, 1963, p. 94-97 = *Scripta Varia*, 2, p. 234-237). On a ainsi examiné les cursus de Q. Varius Geminus, le premier sénateur péligien (*CIL*, IX, 3306 = *ILS*, 932), T. Mussidius Pollianus (*CIL*, VI, 1466; cf. *PIR*² M 756), à qui on peut attribuer aussi 1588 = 41072, M. Calpurnius Rufus (*I Eph*, 2238), auxquels il faut ajouter désormais l'anonyme révélé par une nouvelle inscription de Préneste présentée lors de la XVIII^e Rencontre d'épigraphie à Bordeaux par M.-G. Granino Cecere, qui a proposé de l'identifier avec le proconsul de Narbonnaise également anonyme d'*ILGN*, 419. Avec quelques autres, comme celui de L. Caesennius Sospes, qui a dû exercer la fonction sous Domitien (*CIL*, III, 6818 = *ILS*, 1017; cf. aussi désormais *PIR*² S, 2006, p. 300), ce cursus laisse penser qu'il y a eu des *praefecti frumenti dandi* tout au long du I^{er} siècle et qu'il faut sans doute renoncer aujourd'hui à l'interruption que supposaient D. Van Berchem et H.-G. Pflaum entre les règnes de Claude et de Nerva. Parmi les nombreux cursus mentionnant la fonction au II^e siècle, on a étudié plus spécialement ceux d'A. Larcus Priscus (*CIL*, VIII, 17891 = *ILS*, 1055; cf. *PIR*² L 103),

P. Cluvius Maximus Paullinus (*AE*, 1940, 99) et Sex. Tadius Lusius Nepos Paullinus (*CIL*, IX, 4119; cf. *PIR*² T 4).

Au second semestre on s'est intéressé à quelques profils de carrière équestre, en particulier celles des procureurs chargés des bibliothèques, comme Ti. Claudius Balbillus (*I Eph*, 3042) et avant lui Ti. Iulius Pappus, même s'il n'était peut-être pas de rang équestre (*CIL*, VI, 41266), Cn. Octavius Titinius Capito (*CIL*, VI, 798 = *ILS*, 1448 et 40489; cf. *PIR*² O 62) et Suétone lui-même, dont l'inscription d'Hippone pose toujours bien des difficultés (*AE*, 1953, 73), toujours sous Hadrien Valerius Eudaimon (*I Eph*, 666), enfin L. Volusius Maecianus, que la faveur d'Antonin poussa ensuite jusqu'aux préfectures de l'annone et d'Égypte, puis au sénat (*CIL*, XIV, 5347-5348). À propos de ce dernier, on s'est également intéressé aux adjoints équestres des *curatores operum publicorum* (cf. A. Kolb, *Die kaiserliche Bauverwaltung in der Stadt Rom*, p. 288-305).